



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 26 janvier 2026**

La séance du Conseil général, réuni à la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville, à 19h30, est ouverte et présidée par M. S. Rossetti, Président.

Ordre du jour :

1.	Appel	2
2.	Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 – correspondance	2
3.	Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de M. P. Lüthi, démissionnaire.....	2
4.	Nomination d'un membre à la Commission Sports, Loisirs, Culture et tourisme en remplacement de M. P. Lüthi, démissionnaire.....	3
5.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 850'000.00 TTC pour la construction d'une halle de gymnastique provisoire destinée au collège de Vauvilliers – <i>Clause d'urgence</i>	3
6.	Rapport du Conseil communal au Conseil général suite à l'amendement de son budget concernant le poste dévolu au subventionnement de la mobilité	6
7.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi d'un prêt à CADBAR SA pour le rachat et le développement du chauffage à distance (CAD) de Boudry.....	6
8.	Informations du Conseil communal	8
9.	Questions	10

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 37 membres suivants :

- | | |
|---------------------------|--|
| 1. Aubert Sylvie | 20. Musitelli-Taillard Océane |
| 2. Barrabas Romain | 21. Oliva Patrick |
| 3. Belgrano Martine | 22. <i>Patocchi Anita (suppléante)</i> |
| 4. Blanc Stephen | 23. Paz Sandro |
| 5. Brossard Marc | 24. Pedimina Pascal |
| 6. Buschini Claude | 25. Petermann Jean-Michel |
| 7. Chapuisod Nathalie | 26. Piscopiello Cosimo |
| 8. Da Silva Helder | 27. Preisig Ducommun Pascale |
| 9. De Nuccio Emanuele | 28. Rais Cécile |
| 10. De Montmollin Andrea | 29. Rigaux Michel |
| 11. Dubois Laurence | 30. Rossetti Sam |
| 12. Durnat Lopez Carole | 31. Rota Danilo |
| 13. Fasel Stéphane | 32. Rousseau Maryse |
| 14. Fortin Michel | 33. Rousseau Nicolas |
| 15. Gillardin Caroline | 34. Sandoz Alain |
| 16. Koller Jenny | 35. Vicario Fabio |
| 17. Monteiro Ramos Carlos | 36. Vuillaume John |
| 18. Mühlematter Daniel | 37. Wessner Jérôme |
| 19. Musitelli Delio | |

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 19.

Membres excusés : Mme F. Matthey et MM. M. Couverchel, S. Keller et Jonas Vuillaume.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. P. Chapuisod (PLR), président, M. E. Dubois (VERT-E-S), vice-président, Mme A. Macherel Rey (PS), secrétaire, Mmes M. Schlaeppli (PS) et C. Zeter (PLR), membres.

2. Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 – correspondance

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il n'y a pas de correspondance.

3. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de M. P. Lüthi, démissionnaire

M. N. Rousseau (au nom du PS) : Nous proposons la candidature de Mme Caroline Gillardin. Celle-ci est élue tacitement.

4. Nomination d'un membre à la Commission Sports, Loisirs, Culture et tourisme en remplacement de M. P. Lüthi, démissionnaire

M. N. Rousseau (au nom du PS) : Nous proposons la candidature de M. Cosimo Piscopiello. Celui-ci est élu tacitement.

M. S. Rossetti (Président) : Pour information, nous sommes juste dans un trou temporaire de quelques jours où M. Paul Lüthi n'est pas remplacé au CG, mais le sera prochainement, puisque nous sommes dans le délai référendaire.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 850'000.00 TTC pour la construction d'une halle de gymnastique provisoire destinée au collège de Vauvilliers – Clause d'urgence

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, suite à un examen approfondi du dossier par la Commission de gestion des finances, les conclusions suivantes ont été tirées. La Commission non permanente pour le suivi des travaux de Vauvilliers se réunira après nous. Par conséquent, nous ne prendrons pas position sur les diverses variantes. Deuxièmement, la Commission a approuvé à l'unanimité l'attribution d'un budget de CHF 850'000.00 francs TTC pour la construction de la salle de sport temporaire. La Commission ad hoc chargée du suivi des travaux de mobilier sera chargée de sélectionner la variante la plus adaptée conformément aux recommandations du rapport.

M. H. Da Silva (au nom de la commission non permanente du suivi des travaux de Vauvilliers) : Nous avons reçu les réponses à nos questions. Le rapport a été corrigé en ce sens et les erreurs de calculs ont été rectifiées. Nous avons donc accepté ce rapport et avons préavisé favorablement la variante n° 2, la location. Nous avons cependant demandé une confirmation écrite pour s'assurer qu'il n'y aura pas besoin de douches dans cette halle provisoire. Cette information n'a été donnée qu'oralement jusqu'à aujourd'hui.

M. R. Barrabas (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Nous tenons à remercier les auteurs de ce rapport pour cette nouvelle mouture, qui apporte clarté sur toutes les variantes possibles en présentant les avantages et les inconvénients. La variante suggérée dans le rapport est la bonne, et elle est également soutenue par la commission, donc nous l'accepterons à l'unanimité.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Avant d'entrer dans le fond du rapport, je souhaite revenir sur deux ou trois points concernant la position du PLR, notamment à la suite des discussions qui ont eu lieu lors du dernier Conseil général. Tout d'abord, pour nous, il est indispensable, et c'est désormais le cas, que ce type de rapport passe par la Commission non permanente de Vauvilliers. Cela n'avait pas été fait la première fois, pour des raisons que l'on peut qualifier de quiproquo ou de couac, peu importe. Mais lorsqu'on parle de budget et de finances en lien avec ce chantier de Vauvilliers, il est évident pour le PLR que cette étape est incontournable. Deuxième précision sur notre manière de fonctionner, et dont nous continuerons à faire preuve : non, le PLR n'endosse pas la responsabilité de rapports qui comporteraient des erreurs ou qui ne seraient pas compréhensibles. Cette responsabilité incombe à ceux qui les rédigent, ainsi qu'au timing dans lequel ils sont produits. En revanche, le PLR aura toujours le courage politique de dire non lorsqu'un rapport ne nous paraît pas compréhensible. Ce n'est dirigé contre personne, évidemment, mais l'argument consistant à dire « on n'a pas le choix, on est au pied du mur » ne sera pas recevable à l'avenir. Nous voulons des rapports clairs, et s'ils ne le sont pas, nous les refuserons.

Cela étant dit, pour ces quelques remarques préalables, nous remercions le Conseil communal pour le nouveau rapport présenté, qui est nettement plus clair et plus compréhensible. Sur cette base, nous

l'accepterons à une très grande majorité. Cela dit, nous restons malgré tout préoccupés par les dépassements financiers annoncés pour ce chantier. On parle d'un projet à 22 millions, avec 15 % de réserve, et alors même que le chantier n'a pas encore commencé, on constate déjà près de CHF 850'000.00 francs supplémentaires. C'est évidemment une source d'inquiétude, et nous espérons qu'il n'y aura pas d'autres mauvaises surprises par la suite. Pour résumer, le PLR acceptera ce rapport.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste a pris pleinement connaissance de la demande de crédit complémentaire pour une halle de gymnastique provisoire, dans sa nouvelle mouture. Nous remercions le Conseil communal d'avoir présenté un rapport plus lisible et plus compréhensible, qui permet à notre Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause. La variante 2, soutenue dans ce rapport, nous a convaincus, tout comme la Commission non permanente de Vauvilliers, que nous remercions également pour les éclaircissements apportés au cours de ses travaux. Le groupe socialiste soutiendra donc à l'unanimité la demande de crédit telle que formulée. Il reste néanmoins regrettable que, pour un projet planifié depuis plusieurs années afin de respecter la législation fédérale, il ait fallu recourir à une séance extraordinaire de notre Conseil ainsi qu'à la clause d'urgence pour que cet objet puisse être traité de manière satisfaisante. Merci de votre attention.

M. S Rossetti (Président) : Justement, par rapport à cette clause d'urgence, je vais laisser le Conseil communal expliquer exactement pourquoi, puis nous allons voter cette clause en premier.

M. E. Dubois (CC) : Je souhaite tout d'abord répondre à M. Da Silva concernant la question des douches. Cette question a été transmise à Cescole, mais à ce jour je n'ai pas encore reçu de réponse. La demande date de jeudi dernier et nous sommes lundi, ce délai peut s'entendre. En revanche, je peux préciser qu'un entretien a bien eu lieu avec eux le jeudi de la rentrée. À cette occasion, Cescole a confirmé qu'ils adapteraient leur programme en conséquence : les cours dispensés dans cette salle auront le plus souvent lieu en fin de journée, à des moments où les élèves ne se douchent pas ensuite puisqu'ils rentrent directement à la maison, ou alors il s'agira d'activités ne nécessitant pas d'efforts particuliers. La confirmation écrite attendue n'est toutefois pas encore parvenue, malgré un courrier envoyé le soir même. Voilà pour ce point.

Ensuite, je souhaite aborder un autre point, qui ne concerne pas directement le rapport sur la halle provisoire, mais le chantier de Vauvilliers. J'entends certaines remarques évoquant des dépassements de coûts. À ce sujet, je tiens à préciser que je prépare un rapport d'information. Il ne sera probablement pas prêt pour la séance de mars, il faut me laisser un peu de temps, mais il pourrait être présenté en mai, voire en juin. Ce rapport expliquera de manière détaillée qu'il ne s'agit pas nécessairement de dépassements de coûts, mais plutôt de l'activation d'options supplémentaires. Nous viendrons vous présenter la situation de manière précise, afin de clarifier les choses, car ce que j'entends actuellement crée davantage de confusion que de clarté. Il est important que le Conseil général dispose d'un suivi et d'une information régulière sur ce chantier. Cela étant dit, je tiens à vous rassurer : la commission non permanente de suivi des travaux est extrêmement efficace et rigoureuse, et elle ne laisse rien passer. Je souhaite d'ailleurs la remercier, car son apport est considérable en termes de travail. Nous avons tous passé une partie des fêtes de Noël à travailler sur ce rapport, et il a été précieux de pouvoir compter sur cette commission, sur la pertinence de ses questions et sur le travail de recherche des réponses, à une période où, effectivement, beaucoup de monde était à ski. Et malgré cela, le travail a pu avancer. Je vous en remercie.

Mme S. Aubert (en son nom) : J'ai une question à titre personnel sur la réponse que M. Dubois vient de nous donner. Vous êtes en train de nous dire qu'on va dépenser presque un million pour une salle de gym qui sera utilisée seulement les deux dernières heures de chaque journée, pour que les enfants n'aient pas besoin de prendre de douche ?

M. E. Dubois (CC) : Non, non. Il s'agit toujours des dernières heures de la journée. Mais la journée d'un enfant ne se termine pas forcément à 15 heures : elle peut parfois se terminer à 11 heures. En fait, Cescole va viser au maximum les périodes durant lesquelles les enfants rentrent à la maison après. Pour le reste du temps, des activités appropriées seront proposées. Mais cette salle, je peux vous rassurer, elle est pleine. Il n'y a actuellement plus de places aux Esserts, ni aujourd'hui à Vauvilliers. La salle provisoire est donc elle aussi entièrement occupée. Nous espérons toutefois, comme vous l'avez peut-être lu dans le rapport, pouvoir la mettre à disposition de nos sociétés en dehors des heures scolaires, afin qu'elles puissent l'utiliser. Ensuite, ce sera à elles de se prononcer. Il est possible que d'autres salles soient plus appropriées qu'une salle provisoire pour certaines sociétés. Désolé, si je me suis mal exprimé, merci pour votre question.

M. S. Rossetti (Président) : Je reviens sur le point de la clause d'urgence.

M. E. Dubois (CC) : J'ai demandé l'application de la clause d'urgence afin de pouvoir commencer à travailler sur ce dossier dès demain. Cette clause supprime le délai référendaire. Si elle est acceptée à la majorité des deux tiers de l'assemblée, elle nous permettra de déposer la demande de permis au plus tard à la fin de la première semaine de février, dans l'objectif de disposer d'une halle construite à la mi-août, pour la rentrée. Cette clause d'urgence est donc essentielle pour le respect du planning. Si je dois attendre 40 jours avant de pouvoir lancer ce dossier, il est certain que la halle ne sera pas prête pour la rentrée. Cette possibilité nous est offerte et il vous appartient de vous prononcer à ce sujet. À défaut, il faudra informer la population que la salle ne sera disponible qu'en septembre, voire au début du mois d'octobre.

M. S. Rossetti (Président) : Je vous propose de mettre au vote la clause d'urgence. Je précise que la majorité des deux tiers correspond à 25.

Au vote, la clause d'urgence est acceptée par 32 voix, 2 contre et 2 abstentions.

M. S. Rossetti (Président) : Je mets maintenant l'arrêté au vote.

M. F. Vicario (en son nom) : Je me demande s'il ne faudrait pas voter sur la variante à retenir.

M. S. Rossetti (Président) : J'avais compris que nous suivions l'avis de la Commission de gestion et des finances, qui avait indiqué qu'elle laisserait le champ libre à l'autorité chargée d'appliquer l'arrêté.

M. F. Vicario (en son nom) : Mais est-ce que tout le monde est d'accord avec la variante 2 ?

M. S. Rossetti (Président) : Dans ce cas, il faudra être très précis. Nous votons pour savoir si nous voulons choisir la variante.

M. F. Vicario (en son nom) : Non, je pense qu'il faudrait plutôt voter directement pour la variante 2. Il pourrait y avoir des personnes qui sont opposées.

M. S. Rossetti (Président) : Nous en avons pourtant discuté en Commission de gestion et des finances, dont vous êtes le président, et la position était extrêmement claire : il a été décidé de laisser le champ libre au Conseil communal. Le crédit est prévu pour l'édification d'une halle de gymnastique. Si vous souhaitez introduire une variante, il faudrait ajouter un article à l'arrêté et voter un amendement. Si vous souhaitez déposer un amendement, faites-le, mais je vous invite à ne pas attendre la dernière minute la prochaine fois.

M. D. Rota (au nom du PS) : Dans les conclusions, le rapport me paraît clair. Il est en effet mentionné, je cite, que le Conseil communal nous encourage à nous prononcer en faveur de la variante location, etc. En acceptant ce rapport, nous en acceptons également la conclusion.

M. S. Rossetti (Président) : Maintenant, nous pouvons faire voter un amendement. Il n'y a pas besoin ? nous sommes bons ? Très bien. Je soumetts donc l'arrêté au vote.

Au vote, l'arrêté est accepté par 33 voix, 2 contre et une abstention.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général suite à l'amendement de son budget concernant le poste dévolu au subventionnement de la mobilité

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : La commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité ce rapport.

Mme C. Durnat Lopez (au nom du groupe Les Vert-e-s) : Monsieur le Président, sans grande surprise, nous acceptons à l'unanimité cet arrêté.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Finalement, le PLR acceptera cet arrêté, avec toutefois une précision, une mise en garde. Il ne s'agit pas de lancer un débat à ce stade, mais il faut garder en tête un arrêt du Tribunal fédéral, le 1C393/2022, qui indique que les prix payés par les usagers des transports publics doivent couvrir une part appropriée des coûts. En d'autres termes, les coûts ne doivent être ni trop bas ni trop élevés. Il y avait eu une initiative à Fribourg pour la gratuité complète des transports publics, qui avait été déclarée irrecevable par le Tribunal fédéral. Nous ne sommes pas dans cette situation ici, mais plus nous subventionnons toutes les tranches d'âge, plus nous nous rapprochons de cette limite. Je ne veux pas dire que nous l'avons dépassée, personne ne le sait, et je n'en ai aucune idée. Il faut simplement être vigilant, car une Boudryenne ou un Boudryen pourrait déposer un recours et obtenir gain de cause. En dehors de cet avertissement, comme je l'ai indiqué, le PLR acceptera ce rapport à la grande majorité. Nous souhaitons néanmoins, lors des comptes 2026, recevoir des informations sur les bénéficiaires de ce subventionnement : par tranche d'âge (jeunes 6-25 ans, adultes, seniors), et par secteur. Ces données permettraient de mieux comprendre l'utilisation des subventions. Merci de votre attention.

M. D. Rota (au nom du PS) : Monsieur le Président, le PS va évidemment accepter à l'unanimité ce rapport.

M. E. Dubois (CC) : Je souhaite répondre à l'intervention de M. Musitelli. Nous disposons des statistiques, que nous avons déjà présentées dans le rapport de septembre. Un suivi sera assuré et je ferai le point lors des comptes, clairement. La bonne nouvelle, c'est que nous avons enfin dépensé le budget.

Au vote, l'arrêté est accepté à 34 voix et 2 abstentions.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi d'un prêt à CADBAR SA pour le rachat et le développement du chauffage à distance (CAD) de Boudry

M. F. Vicario (au nom de la CGF) : Nous ne voyons pas de problème à accorder un prêt à la société CADBAR pour le développement du chauffage à distance sur la commune de Boudry. Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous regrettons un peu que le groupe E nous lâche en cours de route. Il y avait des projets intéressants, notamment au centre du village, et il est regrettable que ces projets tombent à l'eau. Cela dit, d'un mal peut parfois sortir un bien. Nous sommes tout à fait favorables à ce prêt à CADBAR. Il s'agit d'une société locale qui a des projets de développement et pourrait, le cas échéant, reprendre certains projets initialement prévus par le groupe E, voire les développer dans la zone du tram, du village et d'Areuse, où CADBAR gère déjà des réseaux. Il s'agit donc d'une opération intéressante, d'autant plus que CADBAR est une société gérée par les pouvoirs publics, et que nous y sommes représentés. Je crois que c'est une belle opération que nous tentons là. Il reste à souhaiter qu'elle réussisse, même si ce n'est pas garanti. Merci de votre attention.

M. M. Rigaux (au nom du groupe Les Vert-e-s) : Monsieur le Président, nous accepterons ce rapport à l'unanimité.

M. S. Fasel (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, le PLR a pris connaissance, avec une certaine stupéfaction, du rétropédalage du Groupe E concernant ses projets d'expansion et d'investissement dans le réseau de chauffage à distance. Cela étant, tout n'est pas perdu. Le projet proposé par le Conseil communal semble offrir de bonnes perspectives de développement pour la commune. Nous espérons néanmoins que vous parviendrez à remettre la main sur l'ensemble des contrats avec le Groupe E. Le développement porté par CADBAR est potentiellement très intéressant, notamment grâce à la diversification des sources de chauffage et à la possibilité de maintenir sur site une activité importante à Cottendart. Les perspectives sont donc positives pour la commune et le PLR acceptera cet arrêté à l'unanimité.

M. D. Musitelli (en son nom) : Il s'agit davantage d'une question que d'une information, sans doute une déformation professionnelle. Existe-t-il des contrats ou des conventions liant le Groupe E à la commune de Boudry en lien avec le chauffage à distance ? Si tel est le cas, serait-il possible d'en obtenir une copie afin de déterminer si cette situation cause un dommage à la commune ? Je me demande également s'il existe une possibilité de contester la dénonciation de ces contrats ou conventions, respectivement de réclamer d'éventuels dommages. Enfin, y a-t-il des clauses de pénalités que la commune pourrait faire valoir ?

Mme C. Zeter (CC) : La commune de Boudry a signé les contrats préparés par le service juridique du Groupe E concernant les extensions du réseau et le raccordement des bâtiments publics. En revanche, le Groupe E ne les a pas signés de son côté et ne les a pas retournés. Il y a donc eu des négociations abouties, mais sans signature du Groupe E. Cela concerne les développements futurs.

S'agissant du réseau existant, tel qu'il a été créé il y a plusieurs années, les services sont actuellement en train de rechercher les documents. À ce jour, nous ne disposons pas encore des pièces à transmettre, mais nous allons vérifier s'il est possible de les obtenir.

M. D. Musitelli (en son nom) : Est-ce qu'il sera possible de les transmettre au Conseil général, de manière globale ?

Mme C. Zeter (CC) : Nous vous donnerons volontiers réponse à la prochaine séance.

M. P. Oliva (en son nom) : En lâchant l'affaire, le Groupe E met certains de nos habitants dans l'illégalité. Par exemple : Fbg Philippe Suchard 22, un permis de construire a été délivré avec l'installation provisoire d'une chaudière à mazout, dans la perspective d'un futur raccordement au chauffage à distance. Il me semble même que des documents avaient été signés avec le Groupe E. Je suis conscient que nous sommes ici dans le domaine du droit privé, mais je m'interroge sur la manière dont la commune pourra apporter des réponses à ces situations.

M. P. Chapuisod (CC) : Pour l'instant, les délais sont respectés. Le délai que nous nous étions fixé pour le raccordement au chauffage à distance est toujours tenu et le projet n'est pas totalement abandonné. Des perspectives existent désormais avec CADBAR. À ce stade, nous restons donc dans un cadre légal vis-à-vis des personnes concernées. Si la situation devait évoluer et que le raccordement ne devait finalement pas se faire, le Groupe E s'est engagé, en tout cas oralement, à accompagner les particuliers ou partenaires qui auraient présigné un contrat d'engagement, afin de les aider à trouver une solution alternative de chauffage. C'est en tout cas ce qui nous a été indiqué.

M. S. Rossetti (en son nom) : À titre informatif et personnel, j'avais signé un engagement avec le Groupe E et j'ai reçu aujourd'hui un courrier allant dans ce sens, indiquant qu'ils mettront tout en œuvre pour accompagner les personnes concernées.

M. P. Oliva (en son nom) : Mais vous n'avez pas un chauffage provisoire, dans une remorque.

M. S. Rossetti (en son nom) : Non, c'est vrai, pas encore

Au vote, l'arrêté est accepté par 35 voix et une abstention.

8. Informations du Conseil communal

M. P. Chapuisod (CC) : Tout d'abord, je souhaite donner quelques informations concernant la reprise du chantier de la Basse-Ville, notamment du côté de Vauvilliers. Vous avez sans doute tous constaté que le chantier a repris de manière soutenue depuis la semaine passée. Dès le vendredi 30 janvier, le parking sera entièrement fermé, la livraison des conteneurs pour le collège provisoire devant débuter dès le mardi suivant. Cette situation devrait durer environ un mois à un mois et demi. M. Dubois, est-ce bien juste ?

M. E. Dubois (CC) : Oui, jusqu'à la fin des travaux. Si tout se déroule comme prévu, cela devrait durer environ un mois. Venez le 3 février car cela marquera, si l'on peut dire, l'ouverture du bal. Une autogrupe de très grande taille, la plus imposante, passera au centre-ville, puis sera installée, ce qui sera assez impressionnant. Ensuite, il y aura le ballet des conteneurs, avec des livraisons prévues les mardis et jeudis.

M. P. Chapuisod (CC) : Pas trop de monde à la fois, néanmoins, pour des raisons de sécurité.

J'aimerais ensuite revenir sur un événement qui nous a, en tout cas, presque tous touchés, directement ou indirectement, à savoir la catastrophe de Crans-Montana. Le Conseil communal, et en particulier le directeur du dicastère de la Sécurité publique, a pris toute la mesure de cet événement dramatique. Le Conseil communal, en collaboration avec le service de la Sécurité publique, appliquera sans délai toutes les mesures qui ont été prises ou qui le seront par le Conseil d'État. Cela comprend notamment l'interdiction des feux d'artifice à l'intérieur des locaux, ainsi qu'une augmentation de la fréquence des contrôles de certains bâtiments. Plusieurs séances sont actuellement en cours d'organisation entre l'ECAP, les services de l'État, le SCAV et le Service de la protection de la population. Des mesures seront prises afin d'améliorer la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens. Les visites sont organisées par la Commission du feu (Commission de la sécurité), en collaboration avec la Sécurité publique et les inspecteurs du feu de la commune, sur la base d'un logiciel fourni par l'ECAP. Lors de changements d'affectation ou de demandes de permis de construire, les services techniques font appel à un expert AEAI. La commune de Boudry s'efforce de faire le maximum pour la protection de la population, notamment face aux effets du changement climatique ; d'importantes mesures de protection contre les crues ont ainsi été mises en œuvre. Je vous remercie d'ailleurs, puisque ce sont vous qui avez voté les crédits correspondants. Suite notamment à l'attentat

à la voiture-bélier à Nice, des mesures spécifiques ont également été prises afin de protéger les personnes participant à des manifestations, comme la Boudrysia. Il est clair que l'événement de Crans-Montana restera dans nos mémoires et que des mesures concrètes en découleront. Je tiens enfin à vous informer que je vais, en collaboration avec la Commission de la sécurité, établir un état des lieux des visites effectuées sur la commune ces deux dernières années. Je reviendrai devant le Conseil général pour présenter un bref rapport à ce sujet. Merci de votre attention.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il m'appartient de vous informer de la part du Conseil Communal et de la Commission des règlements et institutions que tous les ajouts et modifications demandés en séance du Conseil Général du 30 juin 2025 concernant notre Règlement Général de Commune (RGC) ont été sanctionnés en courant du mois de décembre 2025 par le Conseil d'État. Lors de cette validation officielle, le Conseil d'État a ajouté à notre RGC l'article 103 du règlement type des communes. Je vous en donne ma teneur : « *Secret de fonction, article 19 ter, alinéa 2. Les membres des commissions sont tenus de garder secret les faits qui doivent le rester en raison de leur nature et dont ils et elles ont une connaissance dans l'exercice de leur mandat. Il en est de même pour les personnes externes engagées pour la prise des procédures des commissions.* » La nouvelle version du RGC a été publiée sur ECHO. Une version papier peut être obtenue auprès de la chancellerie.

Mme M. Schlaeppli (CC) : J'aimerais vous transmettre une information concernant les finances. Le 18 mars 2024, le Conseil général a voté un prêt de CHF 190'000.00 en faveur de la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse. Je vous informe que ce prêt a été intégralement remboursé en début d'année et que la reconnaissance de dette a été annulée. Il me semblait important de vous en informer, puisque c'est vous qui aviez accepté ce prêt.

J'aimerais également vous donner une information concernant la promotion de la santé. Vous avez reçu des flyers à ce sujet. L'activité « Dimanches aux Esserts », avec l'ouverture de la salle de gymnastique tous les dimanches de 10h à 11h30, a été reconduite. La première date est fixée à ce dimanche 1^{er} février et l'activité se poursuivra jusqu'au 3 mai. Cette offre est gratuite pour les enfants de 4 à 12 ans, accompagnés d'un parent, et s'inscrit dans le cadre de la promotion de la santé du canton de Neuchâtel. Je vous remercie d'en faire part autour de vous.

Mme P. Preisig-Ducommun : J'ai une question concernant la diffusion du flyer. Merci d'abord pour sa création. Sera-t-il diffusé à large échelle dans la commune et via le portail Pronote du centre scolaire ?

M. M. Schlaeppli (CC) : Des flyers seront prochainement disponibles chez les commerçants et des affiches seront placardées dans toute la commune. Une annonce sera également publiée dans *Littoral Région* à la fin de la semaine. Je prends note de la suggestion concernant Pronote, c'est une bonne idée, je vais contacter Cescole à ce sujet.

Mme C. Zeter (CC) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je souhaite simplement rappeler une information déjà transmise via les groupes. Il s'agit d'une séance d'information et d'échange avec Eli10, qui se tiendra le 9 février à 19h à la salle des Buchilles. Un ordre du jour vous sera communiqué prochainement et la séance sera suivie d'un apéritif. Seront présents le directeur général et le directeur financier d'Eli10. Cette séance est ouverte aux conseillers généraux qui souhaitent échanger avec l'entreprise.

M. S. Rossetti (Président) : J'ai également une information à vous transmettre. Je vous rappelle que vous avez reçu le magazine *Le Vignolant* et j'ai le plaisir de vous annoncer que le 20 juin se tiendra le 75e anniversaire de la Compagnie des Vignolants à Boudry.

Les festivités commenceront au Château, puis se poursuivront par une fête à la Salle des Fêtes. Donc, « save the date », le 20 juin, pour le 75^e anniversaire de la CV2N.

9. Questions

M. N. Rousseau (en son nom) : J'ai une petite question en rapport avec l'information qui vient de nous être communiquée concernant ces dimanches sportifs. Nous avons appris par la presse que deux communes voisines avaient un label de santé, qui était reconnu comme tel. Pourrait-on savoir si la commune de Boudry pourrait également l'obtenir ? Ce n'est pas très coûteux, je crois, mais enfin, cela demande quand même un certain nombre de démarches. Je serais heureux de savoir si la commune de Boudry s'y intéresse.

Mme M. Schlaeppli (CC) : C'est un projet qui intéresse la commune. Personnellement, j'ai pris contact avec le département de la promotion de la santé et je me suis annoncée comme commune intéressée par ce projet. Un inventaire sera réalisé pour recenser toutes les actions de promotion de la santé que nous menons actuellement et celles que nous devons développer, car plusieurs critères précis doivent être remplis pour obtenir ce label. En général, l'obtention du label prend entre un et deux ans, selon l'avancement de la commune dans ses actions de promotion de la santé. Je vous confirme toutefois que ce projet sera mené à Boudry. Vous recevrez plus d'informations dès que nous serons un peu plus avancés. D'autres projets dans le cadre de la promotion de la santé sont également prévus pour 2026, et je vous en ferai part le moment venu.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 20h13.

Boudry, le 11 février 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Sam Rossetti

Stephen Blanc